



Travaux publics et évacuation des eaux usées bouchées

Par Tenibor

Bonjour,

Avant tout, merci de vos futures réponses car je suis dans le flou vis à vis de cette histoire.

Ma femme est propriétaire d'une maison de village sur deux étages et sans jardin, dans une commune du sud de la France, qu'elle a placée en location par agence. Nous sommes d'ailleurs résidents de cette même commune.

Hier, nous avons eu la surprise d'être contactés par les locataires (qui ont notre numéro) et qui nous ont dit avoir de gros soucis d'évacuation des eaux usées depuis que la ville a fait des travaux dans la toute la lignée de la rue. Cela fait approximativement 15 jours.

Nous ne connaissons pas exactement la raison d'être de ces travaux publics mais ils ont creusé de grandes tranchées qui sont vraiment susceptibles d'être la cause du problème. Nous avons donc été à la mairie (car l'agence ne réagit pas et le locataire n'ose pas intervenir) et ceux-ci nous ont fait déplacer Veolia qui eux, ne se prononcent pas car il n'y a pas (ou plus) de regard. Pour vérifier, ils nous imposent d'installer le dit regard pour une facture de 1 500 euros ! Hors, personne dans la zone ne possède de regard sur la voie publique, la maison a plus de cent ans et est en bon état général (on fait régulièrement des travaux) je trouve cela bien injuste mais je ne peux pas bien sûr, laisser les locataires dans cette situation.

Néanmoins, nous venons d'avoir un enfant né prématuré, avons de nombreux frais et des retards de paiement de la sécurité sociale. J'ai perdu mon travail car mon employeur ne voulait pas que j'ai de contraintes familiales et m'a poussé à partir. Nous avons eu une rupture à l'amiable bref c'est donc la totale.

La situation ne nous permet vraiment pas de sortir 1 500 euros comme ça, en urgence, surtout que la faute peut tout aussi bien être imputable au locataire même si apparemment, les ouvriers auraient trafiqué les évacuations des eaux usées selon quelques riverains. On doit payer et installer ce regard pour le savoir, selon Veolia.

Je vais tâcher de voir le maire lundi. Selon vous, la commune doit-elle prendre les travaux à sa charge car tout allait très bien avant leur intervention ?

Existe-il un texte de loi à lui présenter pour faire valoir nos droits ?

Merci beaucoup pour vos réponses.